



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MARS 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEL CM 02_2025_23

L'An deux mil vingt-cinq, le 31 mars, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 26/03/2025

DATE D’AFFICHAGE : 26/03/2025

Membres élus en fonction : 19 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 18 Quorum : 10

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Valéry LAURENT, Mme Isabelle ARMAND, M. Richard PELISSERO, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, M. Hugues MASLARD, Mme Virginie CORDIER, Mme Manuella SAINTEROSE, Mme Isabelle FLORY, M. Arnaud CHERON, Mme Emeline LESAGE BORDIER.

Excusé(es) représenté(es) : M. Joseph AFONSO procuration à M. Valéry LAURENT, M. Christian TANAÏS procuration à M. Pierre CAMBON, M. Thierry ETIENNE procuration à M. Arnaud CHERON, M. Louis BREC procuration à M. Igor TRICKOVSKI.

Excusé(es) non représenté(es) :

Absents(es) : Mme Stéphanie MARTINI.

Secrétaire de Séance : Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND.

OBJET : OBTENTION D'UN MANDAT POUR L'APPROBATION DE LA LIQUIDATION EN ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA SPL DES TERRITOIRES DE L'ESSONNE.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1524-1 ;

VU le Code du Commerce ;

VU la Loi 2010-559 du 28 mai 2010 pour le développement des sociétés publique locales (SPL) ;

VU la délibération 2015-04-20022 du 26 janvier 2015 portant création de la SPL des Territoires de l'Essonne ;



VU la délibération SP-2023-04-016/2 du 5 juin 2023 actant la montée au capital de la SEM CITALLIOS par le Département de l'Essonne ;

VU la délibération DEL CM02_2020_023 du conseil municipal de Villejust en date du 29 juin 2020 désignant les membres représentant la commune de Villejust au sein de l'assemblée spéciale de la SPL des territoires de l'Essonne ;

VU la délibération DEL CM04_2022_044 du conseil municipal de Villejust en date du 4 juillet 2022 approuvant une augmentation de capital de la SPL des Territoires de l'Essonne ;

VU la délibération DEL CM04_2023_40 du conseil municipal de Villejust en date du 3 juillet 2023 approuvant la prise de participation au sein du GIE CITALLIOS6CITALLIA par la SEM Essonne Aménagement / SPL des Territoires de l'Essonne ;

VU les Statuts de la Société Publique Locale des Territoires de l'Essonne et notamment son article 42 ;

VU la délibération N°SP-2024-4-022 du 30 septembre 2024 portant recapitalisation par apport en numéraire du Conseil Départemental de l'Essonne à hauteur de 810K€ ;

CONSIDERANT la situation économique et organisationnelle de la SPL des Territoires de l'Essonne eu égard à ses résultats financiers 2024 ;

CONSIDERANT la valorisation de la SPL au 31 décembre 2024 ;

CONSIDERANT les différents courriers d'alerte adressés par le CAC à la SPL des Territoires de l'Essonne pour l'année 2023 ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la liquidation amiable de la SPL des Territoires de l'Essonne et à la nomination d'un ou plusieurs liquidateurs lors d'une assemblée générale extraordinaire ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission municipale en date du 24 mars 2025 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la nécessité de mettre en place une procédure de liquidation amiable de la SPL des Territoires de l'Essonne.

DONNE tous pouvoirs aux représentants de la commune de Villejust au sein de la SPL des Territoires de l'Essonne à voter toute décision en assemblée générale de la SPL en vue de sa liquidation.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur Igor TRICKOVSKI pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 31/03/2025*

*Le Maire,
Igor TRICKOVSKI*